

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

**LE 10 JANVIER 2011**

## **Consultation publique :**

À 18h30, s'est tenue une consultation publique à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur le projet de règlement numéro 058-11-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de service lié à l'aménagement paysager sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone agricole « Ag-168 » et d'y édicter des dispositions réglementaires.

Environ six (6) personnes étaient présentes.

Monsieur le Maire, Georges Dinel, appuyé par Madame Danielle Cyr, urbaniste, a fait un bref exposé sur ce projet de règlement et a répondu, le cas échéant, aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18h35.

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

***Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***, tenue le 10 janvier 2011, 19h00, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Louis Quevillon
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Serge Riendeau
Siège numéro 5 :	Richard Boyer
Siège numéro 6 :	Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Sont également présents :

Monsieur Pierre R. Charron, CA, MBA, directeur général et trésorier ;  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, greffière et directrice générale adjointe.

## ***MOMENT DE RÉFLEXION***

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

## ***OUVERTURE DE LA SÉANCE***

La séance est ouverte à 19h00 par monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

- 1.** Moment de réflexion
- 2.** Ouverture de la séance
- 3.** Adoption de l'ordre du jour
- 4.** Période de questions
- 5.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010
- 6.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2010 / Budget 2011
- 7.** Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de décembre 2010

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- 102 698,12\$
8. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :
- Liste des comptes autorisés et payés en date du 5 janvier 2011  
  
1 888 938,21\$
  - Rapport budgétaire préliminaire 2010 en date du 6 janvier 2011
  - Rapport budgétaire préliminaire 201 en date du 6 janvier 2011
  - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cour  
  
*Valeur au cours du mois de décembre : 1 093 186,00\$  
Valeur pour l'année 2010 : 11 962 911,00\$*
  - Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2010  
  
*11 interventions  
10 interventions (prévention)  
1 intervention (entraide)*
  - Rapport du trésorier en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

- G.1** Avis de motion pour adopter le règlement de tarification numéro 170-01-2011 afin d'ajouter les tarifs de location de la salle de l'Édifce Louis-Renaud

*Gestion de la location de la salle passant de la Société de développement économique à la Ville*

+

Centre de ski de fond La Randonnée  
Passe familiale : 2 adultes / 2 enfants et/ou étudiants

+

Camp de jour de la semaine de relâche

- G.2** Résolution d'appui à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil relativement à la desserte Internet Haute vitesse sur le territoire de la MRC

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- U.1** Adoption du règlement numéro \_\_\_-2011 constituant un nouveau Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant les règlements numéro 042-2002 et le règlement numéro 067-2003

*Notamment pour passer de 7 à 5 membres*

- U.2** Adoption du second projet de règlement numéro 058-11-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de service lié à l'aménagement paysager sous commerce artériel lourd (C5) dans la zone agricole « Ag-168 » et d'y édicter des dispositions réglementaires

*Requérant : Monsieur Martin Guay pour et au nom de Bernard paysagiste Inc  
Localisation : 173, route du Canton  
Nature : permettre l'usage de service lié à l'aménagement paysager sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone agricole Ag-168 et d'y édicter des dispositions réglementaires*

- U.3** Adoption du second projet de règlement numéro 058-10-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone villégiature et touristique « Vt-139 » et d'y édicter des dispositions réglementaires

*Requérant : Monsieur Steve Molloy et madame Nancy Montminy  
Localisation : 447, route du Nord  
Nature : permettre l'usage « atelier de soudure » sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone villégiature et touristique Vt-139 et d'y édicter des dispositions réglementaires*

- U.4** Adoption du règlement numéro 058-08-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de carrière et sablière (e2) et les activités afférentes dans la zone « Ag-170 » et d'y édicter des dispositions réglementaires

*Requérant : monsieur Jean Massarotto  
Localisation : route du Canton  
Nature : permettre l'usage de carrière et sablière (e2) et les activités afférentes dans la zone Ag-170 et d'y édicter des dispositions réglementaires*

- U.5** Adoption du règlement numéro 058-09-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5) dans la zone résidentielle « Ra-155 » et d'y édicter des dispositions réglementaires

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

*Requérant : monsieur Remi Léveillé*

*Localisation : 612, route du Canton*

*Nature : permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5) dans la zone résidentielle Ra-155 et d'y édicter des dispositions réglementaires*

**U.6** Demande de dérogation mineure numéro DM-2010-012 – 530, chemin Sinclair – Madame Ginette Boucher

*Requérant : Madame Ginette Boucher*

*Localisation : 530, chemin Sinclair*

*Nature : autoriser que la remise soit localisée en cour avant au lieu d'être située en cour latérale ou arrière. La remise sera implantée à une distance minimale de 20,00 mètres de ligne de propriété avant. La marge de recul avant est de 7,50 mètres. Le tout tel que prescrit à la réglementation*

*Le CCU le recommande*

**U.7** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision du lot numéro 497-6 du cadastre officiel du canton de Chatham – Monsieur Alexandre Roy

*Requérant : Monsieur Alexandre Roy*

*Localisation : lot projeté 497-6*

*Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 391,75\$*

**U.8** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision des lots numéros 660-4 et 661-1 du cadastre officiel du canton de Chatham – Monsieur Claude Chartrand et madame Simone Bérard

*Requérant : Monsieur Claude Chartrand et madame Simone Bérard*

*Localisation : lots projetés 660-4 et 661-1*

*Montant des frais de parcs et terrains de jeux : à déterminer*

**U.9** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision des lots numéro 941-28 et 941-29 du cadastre officiel du canton de Chatham – Madame Joanne McCullough

*Requérant : Madame Joanne McCullough*

*Localisation : lots projetés 941-28 et 941-29*

*Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 2 587,80\$*

**U.10** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision des lots numéros 296-7 et 296-8 du cadastre officiel du canton de Chatham – Madame Denise Desjardins

*Requérant : Madame Denise Desjardins*

*Localisation : lots projetés 296-7 et 296-8*

*Montant des frais de parcs et terrains de jeux : à déterminer*

**U.11** Travaux chemin du Lac Martinez – Aménagement d'un tronçon de 800 mètres en lien avec des travaux décrétés conformes (résolution numéro 185-93)

*Élargissement et mise aux normes*

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

**U.12** Mandat à « *Madore Tousignant Bélanger, arpenteurs-géomètres* » pour procéder, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* à un levé de l'occupation de chemins, et ce, afin de produire un plan et une description technique

*Montées Rochon et Hall ainsi que la rue Louis-Seize  
7 500\$, plus taxes applicables*

### **TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)**

**T.P.1** Acceptation des travaux effectués sur \_\_\_ ainsi que des dépenses faites dans le cadre de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier 2010-2011

*25 000\$*

**T.P.2** Autorisation à payer les honoraires professionnels de « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés* » pour la surveillance des travaux de réfection d'égout, d'aqueduc, de structure de chaussée, pavage, bordure, trottoir et construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour la rue Principale (du Couvent à des Érables et entre Woodbine et Oak) / décompte #2

*39 046,81\$, toutes taxes incluses*

**T.P.3** Autorisation à payer les honoraires professionnels de « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés* » pour la surveillance des travaux de réfection d'égout, d'aqueduc, de structure de chaussée, pavage, bordure, trottoir sur la rue des Érables (de la rue principale à la rue mountain) / décompte #2

*13 631,90\$, toutes taxes incluses*

**T.P.4** Autorisation à payer les honoraires professionnels de « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés* » pour la surveillance des travaux de réfection d'égout, d'aqueduc, de structure de chaussée, pavage, bordure, trottoir sur la rue Lynda-Morin (à la fin de Saint-Louis) et de la rue Saint-Louis (de Lynda-Morin à la rue Principale) / décompte #2

*2 147,04\$, toutes taxes incluses*

**T.P.5** Autorisation à payer le décompte #2 de « *Entreprise TGC Inc.* » pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre les rues montée La Branche et Saint-Joseph

*229 003,72\$, toutes taxes incluses*

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

**T.P.6** Renouvellement de mandat pour une période de 24 mois  
– Contrôle et protection des animaux sur le territoire de  
la Ville de Brownsburg-Chatham – Patrouille canine  
Alexandre Roy – Autorisation et mandat de signatures, le  
cas échéant

**T.P.7** Renouvellement des droits de passage et autorisation au  
« *Club de Motoneige Argenteuil Inc.* » à traverser divers  
chemins municipaux, pour la saison d'hiver 2010-2011,  
ainsi que l'utilisation de certains chemins ou emprises de  
rues appartenant à la Ville, le tout conformément à la  
réglementation applicable (MTQ)

**9.** *Correspondance*

**10.** *Dossiers des membres du Conseil municipal*

**11.** *Varia (administration)*

**12.** *2<sup>ième</sup> période de questions*

**13.** *Levée de la séance*

**11-01-001**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont  
pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un (1) item à l'ordre  
du jour ;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de retirer certains  
points à l'ordre du jour et de les reporter à une séance ultérieure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller  
Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain  
Clotteau et il est résolu :

QUE le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour, à savoir :

**11.1** Engagement de la Ville de Brownsburg-Chatham à  
terminer les projets indiqués dans la présente résolution dans le  
cadre du Programme de subvention des infrastructures  
« PRECO » ainsi qu'à accepter la responsabilité de défrayer les  
coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011

QUE les points « U.1 », « U.8 », « U.10 », « U.11 », « T.P.1 » et  
« T.P.6 » soient reportés à une séance ultérieure du Conseil  
municipal.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

*De 19h05 à 20h00 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.*

**11-01-002      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DECEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2010 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**11-01-003      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2010 (ADOPTION DU BUDGET)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2010 et portant sur le budget de l'année financière 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2010 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**11-01-004      ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES A PAYER PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS DE DECEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur Pierre R. Charron ;



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de décembre 2010 au montant de 102 698,12\$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

### **DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 5 janvier 2011 au montant de 1 888 938,21\$ ;
- Rapport budgétaire préliminaire 2010 en date du 6 janvier 2011 ;
- Rapport budgétaire préliminaire 2011 en date du 6 janvier 2011 ;
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificat d'autorisation en cours

*Valeur au cours du mois de décembre 2010 : 1 093 186,00\$  
Valeur pour l'année 2010 : 11 962 911,00\$*

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2010

*11 interventions ;  
10 interventions (prévention) ; et  
1 intervention (entraide)*

- Rapport du trésorier en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

#### **MOTION**

**AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-01-2011 AFIN D'Y AJOUTER NOTAMMENT LES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE L'ÉDIFICE LOUIS-RENAUD**

*Gestion de la location de la salle passant de la Société de développement économique à la Ville*

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Centre de ski de fond La Randonnée  
Passe familiale : 2 adultes / 2 enfants et/ou étudiants

+

Camp de jour de la semaine de relâche

11-01-005

### **RESOLUTION D'APPUI A LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE (MRC) D'ARGENTEUIL RELATIVEMENT A LA DESSERTE INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC - APPUI A LA SECONDE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE LA MRC D'ARGENTEUIL AU MAMROT DANS LE CADRE DU PROGRAMME « COMMUNAUTES RURALES BRANCHEES »**

CONSIDÉRANT QUE, tant la Ville de Brownsburg-Chatham que la MRC d'Argenteuil sont conscientes de l'importance que revêt pour leurs citoyens l'accès au service Internet haute vitesse (IHV) ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, on estime qu'un peu plus de 9 000 bâtiments de la MRC d'Argenteuil ont un accès fiable et de qualité à l'Internet haute vitesse par le biais de différents médias, ce qui représente environ 65 % des habitations totales de la MRC, dont certains ont plus d'une option de connectivité ;

CONSIDÉRANT QUE les zones desservies se situent majoritairement dans les noyaux urbains, dans les secteurs à plus forte densité et dans les secteurs à faible relief (secteur sud de la MRC) ;

CONSIDÉRANT QUE les résidents situés en milieu rural, où la topographie est accidentée, ne sont que très partiellement desservis, ce qui représente environ 35% des habitations d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape consiste à favoriser l'accès au service Internet haute vitesse au plus grand nombre de citoyens possible domiciliés sur le territoire de la MRC, de manière à se positionner avantageusement quant aux enjeux suivants :

- Croissance économique;
- Emploi;
- Compétitivité;
- Généralisation de l'accès aux savoirs;
- Formation et éducation;
- Etc.

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil a posé plusieurs gestes depuis 2005 qui militent en faveur du déploiement d'Internet haute vitesse, notamment la réalisation d'une étude sur le déploiement d'IHV, la création d'un OBNL et l'embauche d'un chargé de projets ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil a effectué des relevés terrains pour connaître l'étendue de la couverture des

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

services sans fil évolués (SSFE) sur son territoire afin de produire une carte de la couverture d'Internet haute vitesse et du cellulaire dans Argenteuil ;

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire, déficiente dans la partie nord de la MRC d'Argenteuil, pose également des problèmes de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la desserte d'Internet haute vitesse et la couverture cellulaire déficiente dans la partie nord de la MRC d'Argenteuil constituent un préjudice aux résidents de ce secteur et influencent négativement le développement économique et social de cette partie de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE, pour les secteurs à faible densité, la MRC a déjà soumis, en septembre 2010, une première demande de financement, pour une desserte satellitaire, au *ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire* (MAMROT) dans le programme *Communautés rurales branchées* que la Ville de Brownsburg-Chatham avait appuyée sans réserve ;

CONSIDÉRANT QUE, pour déposer une demande auprès du MAMROT dans le volet de financement privé, la MRC doit procéder à un appel d'offres public afin de recommander un fournisseur et une option de déploiement ;

CONSIDÉRANT QUE, pour déposer une demande auprès du MAMROT, la MRC d'Argenteuil doit également obtenir une résolution d'appui de toutes les municipalités concernées par le projet ;

CONSIDÉRANT QU'avec le travail géomatique effectué par la MRC d'Argenteuil et le démarchage exploratoire réalisé auprès des fournisseurs de SSFE (cellulaire), la MRC d'Argenteuil a procédé, le 15 novembre 2010, à un appel d'offres public, conformément à la résolution numéro 10-10-367, afin d'obtenir des soumissions pour trois (3) options de déploiement d'IHV dans la partie nord de la MRC avec les technologies SSFE ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a rédigé le devis d'appel d'offres comportant tous les éléments relatifs à la desserte d'IHV avec des SSFE et comportant trois (3) options potentielles de déploiement ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu, à la clôture de la période de l'appel d'offres public, le 14 décembre 2010, une seule offre, celle de *Bell Mobilité*, qui comportait deux (2) scénarios de déploiement, le premier répondant aux options A et B du devis alors que le scénario 2 répondait à l'option C du devis de l'appel d'offres public ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le scénario 2 proposé par *Bell Mobilité* permet de répondre favorablement aux objectifs de la MRC qui visent à couvrir l'ensemble de son territoire avec une technologie moderne et adéquate, à un coût raisonnable ;

CONSIDÉRANT QUE le scénario 2 proposé par *Bell Mobilité* est basé sur une modélisation conservatrice et que la couverture réelle pourrait être substantiellement supérieure ;

CONSIDÉRANT QUE le scénario 2 proposé par *Bell Mobilité* nécessitera la construction de six (6) nouvelles structures d'accueil (pylônes) avec chacune un système d'antennes, le tout en conformité avec les règlements municipaux en vigueur et dans le respect des orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT QUE, dans sa soumission déposée le 14 décembre 2010, *Bell Mobilité* établit, pour son scénario 2, les coûts de construction et de mise en service de l'extension de son réseau de SSFE dans le nord de la MRC d'Argenteuil à 3 246 000\$ et qu'il s'engage à assumer 2 321 000\$, ce qui implique un solde résiduel de 925 000\$ ;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence d'une contribution financière du gouvernement du Québec, il est financièrement impossible pour la MRC d'Argenteuil, qui est reconnue comme étant défavorisée, et ses municipalités locales, dont trois (3) sont dévitalisées, de réaliser un tel projet dans son ensemble ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement de la MRC d'Argenteuil est accompagnée d'un formulaire conçu par le MAMROT, dans lequel tous les éléments techniques du projet seront inscrits, et qui fait état des procédures d'identification des citoyens ciblés et des délais de réalisation, auquel formulaire est jointe la seule offre reçue ainsi qu'une recommandation d'un fournisseur (*Bell Mobilité*) et d'une option (scénario 2) à l'intention du MAMROT ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la greffière et directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la MRC d'Argenteuil dans ses démarches en vue de l'obtention d'une aide financière du MAMROT dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées* pour la desserte d'Internet haute vitesse à l'aide des technologies SSFE, suite aux résultats de l'appel d'offres public.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la MRC d'Argenteuil dans son analyse qui identifie que le scénario 2 de la soumission de *Bell Mobilité*, déposée le 14 décembre 2010, constitue la meilleure option de déploiement des SSFE (cellulaires) sur son territoire.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la MRC d'Argenteuil afin qu'elle recommande au MAMROT de procéder au financement du scénario 2 de l'offre reçue par *Bell Mobilité* qui répond à l'option 3 de l'appel d'offres public, et ce, pour une aide financière de 925 000\$ dans le cadre d'un projet global d'une valeur de 3 246 000\$ où *Bell Mobilité*, en tant que partenaire privé, assumera 2 321 000\$.

Adoptée à l'unanimité

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **Adoption du règlement numéro -2011 constituant un nouveau Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant les règlements numéro 042-2002 et le règlement numéro 067-2003**

*Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.*

11-01-006

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT NUMERO 058-11-2010 AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DEJA AMENDE, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE DE SERVICE LIE A L'AMENAGEMENT PAYSAGER SOUS COMMERCE ARTERIEL LOURD (C5) DANS LA ZONE AGRICOLE « AG-168 » ET D'Y EDICTER DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Louis Quevillon lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 10 janvier 2011, à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage de service lié à l'aménagement paysager qui s'inscrit sous la classe C5 - commerce artériel lourd ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité de service d'aménagement paysager est un usage extensif de l'activité de pépinière déjà pratiquée et autorisée sur ces espaces ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE l'usage souhaité est complémentaire aux activités pratiquées en zone agricole ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le second projet de règlement numéro 058-11-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de service lié à l'aménagement paysager sous commerce artériel lourd (C5) dans la zone agricole « Ag-168 » et d'y édicter des dispositions réglementaires.

QUE le second projet de règlement numéro 058-11-2010 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

11-01-007

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT NUMERO 058-10-2010 AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DEJA AMENDE, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE «ATELIER DE SOUDURE» SOUS COMMERCE ARTERIEL LOURD (C5) DANS LA ZONE VILLEGIATURE ET TOURISTIQUE « VT-139 » ET D'Y EDICTER DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 6 décembre 2010, à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage de «atelier de soudure» qui s'inscrit sous la classe C5 - commerce artériel lourd ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le second projet de règlement numéro 058-10-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé afin de permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone villégiature et touristique « Vt-139 » et d'y édicter des dispositions réglementaires.

QUE le projet de règlement numéro 058-10-2010 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

11-01-008

**ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 058-08-2010 AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DEJA AMENDE, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE DE CARRIERE ET SABLIERE (E2) ET LES ACTIVITES AFFERENTES DANS LA ZONE « AG-170 » ET D'Y EDICTER DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller André McNicoll lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 4 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 6 décembre 2010, à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté par les membres du Conseil municipal lors de la séance ordinaire qui a eu lieu le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre l'usage de carrière et sablière et les activités industrielles qui lui sont afférentes ;

CONSIDÉRANT QUE la requête vise les parties des lots numéros 474, 475 et 476 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la route du Canton ;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés par la requête sont en zone agricole permanente à potentiel nul pour l'agriculture en raison de la nature rocheuse du sol et de l'exploitation déjà de carrière sur ce site ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amendement et les usages projetés auront peu d'impact sur le voisinage étant un secteur déjà exploité par des activités industrielles ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura aucun impact négatif sur l'environnement compte tenu de sa localisation et des caractéristiques naturelles du sol et du sous-sol ;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Diné, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le second projet de règlement numéro 058-08-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de carrière et sablière (e2) et les activités afférentes dans la zone « Ag-170 » et d'y édicter des dispositions réglementaires.

QUE le second projet de règlement numéro 058-08-2010 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

11-01-009

**ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 058-09-2010  
AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 058-2003  
CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE  
DEJA AMENDE, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE  
«ATELIER DE SOUDURE» SOUS COMMERCE  
ARTERIEL LOURD (C5) DANS LA ZONE  
RESIDENTIELLE « RA-155 » ET D'Y EDICTER DES  
DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Richard Boyer lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 6 décembre 2010, à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté par les membres du Conseil municipal lors de la séance ordinaire qui a eu lieu le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage de «atelier de soudure» qui s'inscrit sous la classe C5 - commerce artériel lourd ;

CONSIDÉRANT QUE le présent amendement va permettre de régulariser l'usage exercé depuis 1993 ;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Diné, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le second projet de règlement numéro 058-09-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5) dans la zone résidentielle « Ra-155 » et d'y édicter des dispositions réglementaires.

QUE le second projet de règlement numéro 058-09-2010 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

**11-01-0010**

### **DEMANDE DE DEROGATION MINEURE NUMERO DM-2010-012 – 530, CHEMIN SINCLAIR – MADAME GINETTE BOUCHER**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro DM-2010-012, présentée par madame Ginette Boucher, pour la propriété située au 530, chemin Sinclair, à Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser que la remise soit localisée en cour avant au lieu d'être située en cour latérale ou arrière ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE la remise sera implantée à distance minimale de 20,00 mètres de la ligne de propriété avant et que la marge de recul avant sera de 7,50 mètres, le tout tel que prescrit à la réglementation ;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande des documents suivants :

- Plan d'implantation de la propriété, préparé par monsieur Pierre Locas, arpenteur-géomètre, dossier 53 511, en date du 12 novembre 2010 ; et
- Croquis d'implantation démontrant le déplacement de la remise existant préparé par la requérante ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'implantation d'un garage attenant à la résidence, la remise devra être relocalisée sur la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation sanitaire en cour latérale et la topographie naturelle du terrain fait en sorte que la remise ne peut être déplacée dans la cour arrière ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la résidence est à plus de 25,00 mètres de la ligne de propriété avant ;

CONSIDÉRANT QUE la remise sera implantée à une distance minimale de 20,00 mètres de la ligne de propriété avant ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est de bonne superficie et que celui-ci est boisé ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2010-012, présentée par madame Ginette Boucher, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 530, chemin Sinclair, à Brownsburg-Chatham, et ce, dans le but d'autoriser que la remise soit localisée en cour avant au lieu d'être située en cour latérale ou arrière. Ladite remise sera implantée à une distance minimale de 20,00 mètres de la ligne de propriété avant. La marge de recul avant est de 7,50 mètres. Le tout tel que prescrit à la réglementation, et ce, conditionnellement à ce qu'une distance minimale de 3,0 mètres soit respectée entre la résidence et le bâtiment accessoire.

Adoptée à l'unanimité

**11-01-0011      CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE  
JEUX – SUBDIVISION DU LOT NUMERO 497-6 DU  
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM –  
MONSIEUR ALEXANDRE ROY**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre Roy a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot numéro 497-6 du cadastre officiel du canton du Chatham à partir du lot numéro 497-1 et d'une partie du lot numéro 497 dudit cadastre.

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 2619, minute 14 155, en date du 12 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot distinct, soit le lot numéro 497-6 ;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau lot est fait à partir des lots numéros 497-1 et de la partie de lot numéro 497 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 497-1 du cadastre officiel du canton de Chatham est l'assiette d'une construction ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu ajout de la partie de lot numéro 497, laquelle partie est devenue la propriété actuelle qui formera le lot numéro 497-6 ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est situé sur la route du Canton ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie, en argent, pour cette cession, laquelle est basée sur l'évaluation foncière, soit un montant de 391,75\$.

Adoptée à l'unanimité

**Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision des lots numéros 660-4 et 661-1 du cadastre officiel du canton de Chatham – Monsieur Claude Chartrand et madame Simone Bérard**

*Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.*

11-01-0012

**CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DES LOTS NUMERO 941-28 ET 941-29 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM – MADAME JOANNE MCCULLOUGH**

CONSIDÉRANT QUE madame Joanne McCullough a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots numéros 941-28 et 941-29 du cadastre officiel du canton de Chatham à partir d'une partie du lot numéro 941 dudit cadastre ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 8261, minute 1988, en date du 29 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts destinés à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue Morrow ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie, en argent, pour cette cession, laquelle est basée sur l'évaluation foncière, soit un montant de 2 587,80\$.

Adoptée à l'unanimité

### **Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision des lots numéros 296-7 et 296-8 du cadastre officiel du canton de Chatham – Madame Denise Desjardins**

*Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.*

### **Travaux chemin du Lac Martinez – Aménagement d'un tronçon de 800 mètres en lien avec des travaux décrétés conformes (résolution numéro 185-93)**

*Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.*

11-01-0013

**MANDAT A « MADORE TOUSIGNANT BELANGER, ARPENTEURS-GEOMETRES » POUR PROCEDER, EN VERTU DE LA LOI SUR LES COMPETENCES MUNICIPALES A UN LEVE DE L'OCCUPATION DE CHEMINS, ET CE, AFIN DE PRODUIRE UN PLAN ET UNE DESCRIPTION TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la rénovation cadastrale, selon la *Loi sur les compétences municipales*, il a été identifiés des rues occupées comme telles ainsi que des « surlargeurs » de plusieurs rues ou chemins dont la firme « *Madore, Tousignant, Bélanger, arpenteurs-géomètres* » ont les données nécessaires ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit des montées Rochon et Hall, qui occupent plus de 38.4 pieds de largeur, ainsi que la rue Louis-Seize, qui occupe un rayon de virage à son extrémité ;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux besoins de la Loi sur les compétences municipales, il y doit y être procédé un levé de l'occupation de ces chemins, et ce, afin de produire un plan et une description technique ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la greffière et directrice générale adjointe, M<sup>c</sup> Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate les arpenteurs-géomètres « *Madore, Tousignant & Bélanger* » afin d'obtenir un levé de l'occupation des montées Rochon et Hall ainsi que de la rue Louis-Seize, et ce, en vue de produire un plan et une description technique.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur Pierre R. Charron, à payer les honoraires professionnels reliés à ce dossier, jusqu'à maximum de 7 250\$, plus les taxes applicables, après avoir vérifié, auprès du directeur responsable du dossier, que le mandat a été effectué conformément à la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également la greffière et directrice générale adjointe, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

### **TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)**

#### **Acceptation des travaux effectués ainsi que des dépenses faites dans le cadre de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier 2010-2011**

*Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.*

11-01-0014

**AUTORISATION A PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « *LEROUX, BEAUDOIN, HURENS & ASSOCIES* » POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REFECTION D'EGOUT, D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE CHAUSSEE, PAVAGE, BORDURE, TROTTOIR ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES POUR LA RUE PRINCIPALE (DU COUVENT À DES ÉRABLES ET ENTRE WOODBINE ET OAK) / DÉCOMPTE #2**

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels soumise par la firme d'ingénieur chargée de la surveillance des travaux, « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Ass.* », relativement aux travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir et construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour la rue Principale (du Couvent à des Érables), (entre Woodbine et Oak) et bassin de rétention / décompte numéro 2 ;

CONSIDÉRANT que le montant des honoraires professionnels soumis respecte la proposition initiale entérinée sous la résolution numéro 10-06-250;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT que les honoraires sont payables à même le règlement d'emprunt prévu pour lesdits travaux; soit le 162-2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Barbara Guy, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jan-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels à la firme d'ingénierie « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Ass.* », au montant de 39 046,81\$, toutes taxes incluses, reliés à la surveillance des travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir et construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour la rue Principale (du Couvent à des Érables), (entre Woodbine et Oak) et bassin de rétention / décompte numéro 2.

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010 , au montant de 4 928 600\$ décrétant des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue Principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 928 600\$ à ces fins et abrogeant le règlement numéro 154-2010.

Adoptée à l'unanimité

11-01-0015

**AUTORISATION A PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « *LEROUX, BEAUDOIN, HURENS & ASSOCIES* » POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REFECTION D'EGOUT, D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE CHAUSSEE, PAVAGE, BORDURE, TROTTOIR SUR LA RUE DES ÉRABLES (DE LA RUE PRINCIPALE A LA RUE MOUNTAIN) / DECOMPTE #2**

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels soumise par la firme d'ingénieur chargée de la surveillance des travaux, « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Ass.* », relativement aux travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain) / décompte numéro 2 ;

CONSIDÉRANT que le montant des honoraires professionnels soumis respecte la proposition initiale entérinée sous la résolution numéro 10-08-333 ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT que les honoraires sont payables à même le règlement d'emprunt prévu pour lesdits travaux; soit le 162-2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Barbara Guy, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels à la firme d'ingénierie « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Ass.* », au montant de 13 631,90\$, toutes taxes incluses, reliés à la surveillance des travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain / décompte numéro 2.

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010 , au montant de 4 928 600\$ décrétant des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue Principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 928 600\$ à ces fins et abrogeant le règlement numéro 154-2010.

Adoptée à l'unanimité

11-01-0016

**AUTORISATION A PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « *LEROUX, BEAUDOIN, HURENS & ASSOCIES* » POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REFECTION D'EGOUT, D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE CHAUSSEE, PAVAGE, BORDURE, TROTTOIR SUR LA RUE LYNDA-MORIN (A LA FIN DE SAINT-LOUIS) ET DE LA RUE SAINT-LOUIS (DE LYNDA-MORIN A LA RUE PRINCIPALE) / DECOMPTE #2**

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels soumise par la firme d'ingénieur chargée de la surveillance des travaux, « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Ass.* », relativement aux travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue Lynda-Morin (à la fin de Saint-Louis) et de la rue Saint-Louis (de Lynda-Morin à la rue Principale) / décompte #2 ;



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT que le montant des honoraires professionnels soumis respecte la proposition initiale entérinée sous la résolution numéro 10-08-332 ;

CONSIDÉRANT que les honoraires sont payables à même le règlement d'emprunt prévu pour lesdits travaux; soit le 162-2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Barbara Guy, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels à la firme d'ingénierie « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Ass.* », au montant de 2 147,04\$, toutes taxes incluses, reliés à la surveillance des travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue Lynda-Morin (à la fin de Saint-Louis) et de la rue Saint-Louis (de Lynda-Morin à la rue Principale) / décompte #2.

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010 , au montant de 4 928 600\$ décrétant des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue Principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 928 600\$ à ces fins et abrogeant le règlement numéro 154-2010.

Adoptée à l'unanimité

**11-01-0017**

**AUTORISATION A PAYER LE DECOMPTE #2 DE  
«ENTREPRISE TGC INC.» POUR LES TRAVAUX DE  
REFECTION D'AQUEDUC SUR UNE PORTION SUD DE  
LA RUE DES ÉRABLES A PARTIR DE  
L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-JOSEPH ENTRE  
LES RUES MONTEE LA BRANCHE ET SAINT-JOSEPH**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-06-235 accordant le contrat pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph, à la firme « *Entreprise TGC Inc.* » ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT la recommandation après analyse du certificat de paiement #2 de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue Des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Barbara Guy, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte #2 de « *Entreprise TGC Inc.* », au montant de 229 003,72\$, incluant toutes les taxes applicables, pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph, et ce, payable à même le règlement d'emprunt numéro 152-2009.

QUE le montant de cette dépense est payé conformément à la résolution numéro 10-06-235.

Adoptée à l'unanimité

### ***Renouvellement de mandat pour une période de 24 mois – Contrôle et protection des animaux sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham – Patrouille canine Alexandre Roy – Autorisation et mandat de signatures, le cas échéant***

*Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.*

11-01-0018

**RENOUVELLEMENT DES DROITS DE PASSAGE ET  
AUTORISATION AU « CLUB DE MOTONEIGE  
ARGENTEUIL INC. » A TRAVERSER DIVERS CHEMINS  
MUNICIPAUX, POUR LA SAISON D'HIVER 2010-2011,  
AINSI QUE L'UTILISATION DE CERTAINS CHEMINS  
OU EMPRISES DE RUES APPARTENANT A LA VILLE,  
LE TOUT CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION  
APPLICABLE (MTQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une demande d'autorisation du « *Club Motoneige Argenteuil Inc.* » pour renouveler des droits de passage et de traverses sur plusieurs chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la *Loi sur les véhicules hors route*, la circulation des véhicules hors route dans les chemins municipaux est réglementée et doit parfois faire l'objet d'un règlement municipal ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la *Loi sur les véhicules hors route*, les véhicules hors route peuvent traverser à angle droit le chemin à la condition qu'une signalisation routière y indique un passage pour véhicules hors route et que la distance de visibilité des véhicules routiers y circulant soit conforme à la réglementation applicable ;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation de ces traverses sera adéquatement installée par le Service des travaux publics en collaboration avec le « *Club Motoneige Argenteuil Inc.* » ;

CONSIDÉRANT QU'une attention particulière devra être portée à la traverse de la montée La Branche à l'effet d'éviter, en tout temps, toute accumulation de neige sur la voie publique ou sur les accotements et le « *Club de Motoneige Argenteuil* » devra donc assurer le dégagement de la neige sur une distance de six (6) mètres de chaque côté du sentier, et ce, afin d'avoir une visibilité complète de la circulation routière ainsi que celle des motoneiges qui s'apprêtent à franchir cette montée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, ***à la condition que le ministère des Transports du Québec (MTQ) ne voit pas d'objection à accorder une telle demande***, le « *Club Motoneige Argenteuil Inc.* » à traverser les chemins municipaux suivants, et ce, après que la responsable du Service des travaux publics ait fait toutes les vérifications préalables nécessaires :

1. Montée La Branche entre la propriété de monsieur Michel Leclair, près de sa limite Sud et de l'Autoroute 50 ;
2. Montée Staynerville Est : approximativement face à la propriété située au numéro civique 212, à l'endroit existant ;
3. À l'intersection du chemin Dumoulin et de la montée Hall (viaduc) ;
4. Chemin Dumoulin sur environ 30 mètres pour contourner la propriété portant le numéro civique 428 ;
5. Traverse du viaduc de la montée Hall pour suivre ensuite la 50 du côté Sud en direction Ouest ;
6. Chemin Dumoulin, en direction Ouest, à partir de la montée Hall, sur 2 km pour se rendre à l'ancienne voie ferrée ;
7. Montée Cushing Nord entre les lots 290-2 et 507 près de la route 148 ;
8. Montée Cushing, à environ 600 pieds de la 2<sup>ième</sup> Concession Ouest (monsieur Bernard Guay) ;
9. 2<sup>ième</sup> Concession Est : 500 pieds au Nord de la montée Cushing ;
10. Montée Cushing Sud : près du numéro civique 20 jusqu'à la route 344 ;
11. Rue Leclair à partir de la route 344 jusqu'à la rivière des Outaouais ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

12. Montée La Branche, sous l'autoroute 50, vers le secteur Saint-Philippe, afin de tourner à gauche à la hauteur des autobus Campeau ;
13. Route 148 (juridiction provinciale) afin de rejoindre la montée Saint-Philippe ainsi que la montée Cushing ; Cette autorisation doit provenir du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) ;
14. Chemin de la Rivière-du-Nord, à partir de l'Autoroute 50, environ 0,25 kilomètre afin de se rendre sur les terres de Monsieur Ross Graham, continuer vers l'ouest sur une distance de 0,5 kilomètre (le sentier arrivant du côté droit du chemin de la Rivière du Nord), emprunter ensuite ledit chemin sur une distance de 300 pieds, traverser à gauche du chemin pour arriver enfin sur les champs de monsieur Lauzon; et
15. Traverse de la montée Robert, près de la 2<sup>ième</sup> Concession pour se rendre sur les terres de messieurs Jean Lauzon et Grant Beatty.

La traverse du viaduc Hall ne sera toutefois nécessaire que lorsque la présente voie de contournement sera fermée ou en raison de l'ouverture de sentiers en direction de Grenville..

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham donne également lesdites autorisations à la condition toutefois que l'équipement du Club, nécessaire à l'aménagement des pistes, ne fasse pas en sorte que la neige située sur le bord des rues et des chemins ne se retrouve dans l'assiette desdites rues et desdits chemins.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, après que toutes les vérifications nécessaires aient été complétées, le Service des travaux publics à installer adéquatement la signalisation à ces dites traverses.

Adopté à l'unanimité

**CORRESPONDANCE :** Lecture de la liste de correspondance.

## *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

*VARIA (administration)*

**11-01-0019      ENGAGEMENT DE LA VILLE DE BROWNSBURG-  
CHATHAM À TERMINER LES PROJETS INDIQUÉS  
DANS LA PRÉSENTE RÉOLUTION DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME DE SUBVENTION DES  
INFRASTRUCTURES « PRECO » AINSI QU'À  
ACCEPTER LA RESPONSABILITÉ DE DÉFRAYER LES  
COÛTS DES TRAVAUX RÉALISÉS APRÈS LE 31  
OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du *Fonds de stimulation de l'infrastructure* (FSI), du *Programme d'infrastructure de loisirs* (PIL), du *Programme de renouvellement des conduites* (PRECO) ou du volet 1.3 du *Fonds Chantiers Canada-Québec* (FCCQ 1.3) ;

CONSIDÉRANT QUE pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (MAMROT) doit recevoir, **avant le 12 janvier 2011**, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (MAMROT) doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyée par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à terminer le ou les projets suivants et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham fournisse avec la présente résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur, et ce, pour chacun des projets mentionnés à la présente résolution.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham accepte que les projets n'étant pas mentionnés dans ladite résolution seront complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Projets à prolonger jusqu'au 31 octobre 2011 :

<i>Sigle du programme visé</i>	<i>Numéro de dossier du MAMROT par ligne</i>	<i>Dépenses admissibles faites avant le 31 mars 2011 (\$)</i>	<i>Dépenses admissibles faites ente le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 octobre 2011 (\$)</i>
PRECO	231101	461 896,12\$	2 <sup>ième</sup> couche d'asphalte 54 539,20\$
PRECO	231546	3 855 354,71\$	2 <sup>ième</sup> couche d'asphalte, bordures et trottoirs 292 265,38\$

### ***2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS***

*De 20h15 à 21h25 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.*

#### **11-01-0020 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21h30, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu:

QUE la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Georges Dinel  
GMA  
Maire

---

M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire et  
Greffière et directrice générale  
adjointe